

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 JUIN 2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13 + 3 P

L'an deux mille quinze et le quinze juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Frouzins, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BERTRAND, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : 04/06/2015

**ORDRE DU JOUR N°1 : INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**  
**(Décision prise en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'administration au Président du CCAS le 12/05/2015)**

Décision du 02/06/2015 : Attribution d'un colis alimentaire d'urgence à une personne d'un montant de 100 €.

**ORDRE DU JOUR N°2 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Il est proposé d'ouvrir 1 000 € de crédits à l'article 673 (dépenses de fonctionnement) afin de faire face aux annulations de titres sur l'exercice antérieur et de l'équilibrer par une recette de fonctionnement de 1 000 € à l'article 706 (prestations de services).

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

**ORDRE DU JOUR N°3 : TARIFS DES SÉJOURS DE LA STRUCTURE ADOLESCENTS – ETE 2015 (annule et remplace la délibération n°2015-22 du 27/04/2015).**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 27/04/2015 fixant les tarifs pour les deux séjours organisés par la structure adolescents. Il n'y avait pas lieu de mettre des tarifs différents selon le séjour.

Il est donc proposé de prendre une nouvelle délibération comme suit :

Séjour n°1 : « Océan » du 13 juillet au 17 juillet 2015 (préadolescents)

Séjour n°2 : « Océan » du mardi 20 juillet au 25 juillet 2015 (adolescents)

**Tarifs (identique pour les deux séjours)**

- 250 € pour les adhérents frouzinois avec le travail loisirs
- 300 € pour les adhérents extérieurs avec le travail loisirs
- 350 € pour les adhérents frouzinois sans le travail loisirs
- 400 € pour les adhérents extérieurs sans le travail loisirs

Nombre de participants : 14 par séjour

Nombre d'encadrants : 4 par séjour

Activité : surf

Le conseil d'administration adopte les tarifs ci-dessus énoncés et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

**ORDRE DU JOUR N°4 : CRÉATION DE 9 POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « EMPLOIS D'AVENIR ».**

Le Conseil d'Administration DÉCIDE de créer 9 poste(s) dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : animateur
- Durée des contrats : 36 mois.
- Durée hebdomadaire de travail : 26h
- Rémunération : SMIC

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions et les contrats de travail.

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et de prévoir les crédits budgétaires nécessaires

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

**ORDRE DU JOUR N°5 : CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION 2<sup>ème</sup> CLASSE.**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil d'administration la nécessité de procéder à la création des postes énoncés ci- après:

Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
1	Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> classe	Temps non complet (24h57min/35h)
1	Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> classe	Temps non complet (20h53 min/35h)

Le conseil d'administration :

- Approuve cette proposition
- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et de prévoir les crédits budgétaires nécessaires

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

**ORDRE DU JOUR N°6 : AIDE FINANCIERE N°1.**

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.

Le conseil d'administration décide de prendre en charge le règlement de la totalité de la Période 5 Péricolaire d'un montant de 54.40€.

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

## **ORDRE DU JOUR N°7 : AIDE FINANCIERE N°2**

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.  
Le conseil d'administration refuse d'accorder l'aide sollicitée.

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

## **ORDRE DU JOUR N°8 : AIDE FINANCIERE N°3**

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.  
Le conseil d'administration refuse d'accorder l'aide sollicitée.

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

## **ORDRE DU JOUR N°9 : AIDE FINANCIERE N°4**

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.  
Le conseil d'administration décide de prendre en charge le règlement d'une facture de Restauration scolaire d'un montant de 50.10€, somme qui sera directement versée par le CCAS de Frouzins à la Régie Restauration Scolaire d'Axe Sud.

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

## **ORDRE DU JOUR N°10 : AIDE FINANCIERE N°5**

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.  
Le conseil d'administration refuse d'accorder l'aide sollicitée.

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

## **ORDRE DU JOUR N°11 : AIDE FINANCIERE N°6**

Monsieur le Président expose la situation d'une famille.  
Le conseil d'administration refuse d'accorder l'aide précitée.

*DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ*

